

SÉANCE ORDINAIRE

21 FÉVRIER 2017

Deux cent vingt et unième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21^{ème} jour de février 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Madame la commissaire Nadine Arseneault se joint à la séance à 21 h 13.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.02.21
001

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

- 13.1 Projet de révision du bassin de fréquentation pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur (secteur Iberville) pour consultation (document séance tenante : SREJTS 17.02.21-13.1).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 (document SG 17.02.21-05.1).

- Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De madame Yolande Langlois du comité organisateur Zoom sur mon patrimoine : Remerciements pour l'implication de la Commission scolaire dans le volet scolaire de la dernière édition du concours photographique *Zoom sur mon patrimoine*.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (documents CC 17.02.21-05.4 et 05.4a).
- 05.5 Nomination de substituts au directeur général (document DG 17.02.21-05.5).
- 05.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2017-2020, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018 – Adoption (documents SG 17.02.21-05.6, 05.6a, 05.6b et 05.6c).
- 05.7 Octroi de contrat – Banque de relève (document DG 17.02.21-05.7).
- 05.8 Mandat confié à une commissaire – École du Petit Clocher (document DG 17.02.21-05.8).
- 06.1 Calendrier scolaire 2017-2018 en formation générale des jeunes – adoption (documents SREJTS 17.02.21-06.1 et 06.1a).
- 09.1 Engagements (document et document séance tenante : 17.02.21-09.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Entretien des systèmes d'alarme intrusion (document RM 17.02.21-11.1.1).
- 11.2 Location du Pavillon Dextraze au Campus du Fort Saint-Jean pour le bal des finissants des élèves de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 17.02.21-11.2).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 13.1 Projet de révision du bassin de fréquentation pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur (secteur Iberville) pour consultation (document séance tenante : SREJTS 17.02.21-13.1).
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En lien avec l'orientation 2 du Plan stratégique de la Commission scolaire (Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves), monsieur Jean-Pierre Béliveau, directeur de l'école Marie-Rivier et madame Christine Fournier, orthophoniste, présentent les différents services offerts aux élèves et soulignent l'apport de tout le personnel de l'école Marie-Rivier qui contribue quotidiennement au bien-être et au développement des élèves.

Madame Sylvie Cornellier, directrice générale, présente les services offerts par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), région Montérégie, dont la mission est d'assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique aux niveaux primaire, secondaire et collégial, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, rappelle certaines étapes tenues dans le dossier de la grille-horaire. Devant la situation qui prévaut dans plusieurs conseils d'établissement, elle souhaite que de nouvelles discussions se tiennent entre la Commission scolaire et le Syndicat.

Monsieur Ghislain Tardif, vice-président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, indique que le Syndicat n'avait pas d'autres choix que d'utiliser l'espace public pour manifester leur désaccord à l'égard de la décision prise par la Commission scolaire quant à la grille-horaire et à l'horaire cycle. Il questionne la consultation faite à propos de ce dossier.

Monsieur Philippe Bossé, parent d'enfants qui fréquentent l'école Saint-Eugène, a assisté à la dernière rencontre du conseil d'établissement de l'école. Il a été interpellé sur les impacts de la grille-horaire proposée qui, selon lui, ne convient pas à tous les types d'élèves. Il souhaite un espace de discussion pour une meilleure compréhension des enjeux.

Madame Anne-Marie Noël, présidente du conseil d'établissement de l'école Bruno-Choquette, est préoccupée par le climat ressenti dans certains conseils d'établissement ces dernières semaines.

Monsieur Patrick Leblanc, parent, demande des clarifications à l'égard de la possibilité qu'il y ait réduction du temps d'enseignement des spécialités au primaire.

Madame Barbara Lussier, enseignante, s'inquiète de la compréhension des parents quant aux enjeux liés à la grille-horaire et à la grille-matières.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 JANVIER 2017 (document SG 17.02.21-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 janvier 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.02.21
002

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De madame Yolande Langlois du comité organisateur Zoom sur mon patrimoine : Remerciements pour l'implication de la Commission scolaire dans le volet scolaire de la dernière édition du concours photographique *Zoom sur mon patrimoine*.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 17 janvier 2017.

Arrivée de madame Nadine Arseneault, il est 21 h 13.

Madame Josée Hébert mentionne que le comité de parents de la Commission scolaire offrira aux parents d'élèves une conférence gratuite intitulée « Comprendre pour mieux intervenir- Les comportements sexuels des jeunes face aux limites et valeurs des parents ». Cette conférence sera animée par madame Valérie Morency, sexologue, le mercredi 29 mars 2017 à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Suite à la démission de madame Mélanie Martin à titre de présidente du comité de parents, monsieur Olivier Demers-Payette mentionne que monsieur Pierre Hamelin a été élu président pour la durée non écoulée du mandat de madame Martin. Il profite de l'occasion pour souligner l'apport significatif de madame Martin au comité de parents.

05.4 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (documents CC 17.02.21-05.4 et 05.4a)

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner cinq délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le conseil des commissaires doit désigner quatre autres délégués;

Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Stéphane Surprenant.
Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau.
Madame Manon Côté propose monsieur François Blais.
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien.
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Manon Côté.
Monsieur Réjean Bessette propose madame Annie Ducharme.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à son égard;

Madame Annie Ducharme accepte la proposition, à titre de premier substitut.
Madame Manon Côté accepte la proposition, à titre de second substitut.
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur François Blais accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition, à titre de délégué.

**HR 17.02.21
003**

Il est donc proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Andrée Bouchard, ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien agissent à titre de délégués officiels de la Commission

scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 2 et 3 juin 2017.

Que mesdames Manon Côté et Annie Ducharme agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 2 et 3 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

05.5 NOMINATION DE SUBSTITUTS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (document DG 17.02.21-05.5)

Considérant que l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que « ...Le directeur général adjoint, ou celui des adjoints désigné par la commission scolaire, exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. En cas d'absence ou d'empêchement de ce directeur général adjoint, la personne désignée à cette fin par la commission scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général »;

HR 17.02.21
004

Il est proposé par madame Manon Côté :

De nommer madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe, à titre de substitut au directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général.

De nommer madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe, à titre de substitut à la directrice générale adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général.

Adopté à l'unanimité.

05.6 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2017-2020, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – ADOPTION (documents SG 17.02.21-05.6, 05.6a, 05.6b et 05.6c)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (Résolution HR 16.12.20-008);

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'elle leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2017-2018 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 17.02.21
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2017-2020 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 17.02.21-05.6a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2017-2018 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 17.02.21-05.6b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2017-2018 et ce, tel que décrit au document SG 17.02.21-05.6c.

Adopté à l'unanimité.

05.7 OCTROI DE CONTRAT – BANQUE DE RELÈVE (document DG 17.02.21-05.7)

Considérant les besoins en personnel cadre de la Commission scolaire;

Considérant les processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de service ou de direction adjointe d'établissement ou de service au sein de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2016-2017;

Considérant l'expertise et les outils développés par la firme Psycom en collaboration avec les commissions scolaires depuis plusieurs années;

Considérant que ces outils sont conformes aux processus mis en place et adaptés aux profils de compétences élaborés par la Commission scolaire;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'octroyer une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 17.02.21
006

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que le conseil des commissaires ratifie et autorise la conclusion du ou des contrats ci-après mentionnés et ce, tel que convenu à un comité de travail tenu à l'automne 2016;

et

d'autoriser le directeur général à octroyer à la firme Psycom le ou les contrats nécessaires afin d'analyser le profil des candidats retenus à un poste de cadre pour la Commission scolaire et ce, selon les tarifs convenus avec ladite firme pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

05.8 MANDAT CONFIE À UNE COMMISSAIRE – ÉCOLE DU PETIT CLOCHER (document DG 17.02.21-05.8)

Considérant la démission de madame Mélanie Martin, présidente du conseil d'établissement de l'école du Petit Clocher;

Considérant que le conseil des commissaires souhaite que la transition se fasse dans les meilleures conditions possibles et dans un climat positif;

Considérant que l'article 45 de la *Loi sur l'instruction publique* permet à tout commissaire de participer aux séances du conseil d'établissement s'il exécute un mandat qui lui est confié en application du paragraphe 4^e de l'article 176.1, mais sans droit de vote;

HR 17.02.21
007

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'autoriser madame Nadine Arseneault, commissaire de la circonscription numéro 5, à participer aux séances du conseil d'établissement de l'école du Petit Clocher et de lui confier le mandat de voir à ce que la transition à la présidence du conseil se fasse de façon harmonieuse.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION (documents SREJTS 17.02.21-06.1 et 06.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2017-2018 en formation générale des jeunes, adopté aux fins de consultation (HR 16.12.20-010);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, du syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et auprès du Comité consultatif de gestion;

HR 17.02.21
008

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter le calendrier scolaire 2017-2018 en formation générale des jeunes, tel que déposé et identifié sous la cote SREJTS 17.02.21-06.1a.

Madame Nadine Arseneault demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Pierre Therrien.

Ont voté contre : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Lionel Degoud, Annie Ducharme et Stéphane Surprenant.

Pour : 10 Contre : 5

Adopté à la majorité.

09.1 ENGAGEMENTS (document et document séance tenante : RH 17.02.21-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Ethier-Fournier et Nadine Beauchamp et de monsieur Pierre Hamelin, tenu le 26 janvier 2017;

HR 17.02.21
009

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que monsieur Stephen Lévesque soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de magasinier, classe I à l'École professionnelle des Métiers et ce, à compter du 22 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magali Roulier, Dominique Pratte et Manon Côté, tenu le 13 janvier 2017;

HR 17.02.21
010

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Lyne Pinsonneault soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (26 heures par semaine) de secrétaire au Centre d'éducation des adultes La Relance et ce, à compter du 22 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Ethier-Fournier et Nathalie Rousseau et de monsieur Pierre Hamelin, tenu le 8 février 2017;

HR 17.02.21
011

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Audrey Bélanger soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthophoniste au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et ce, à compter du 27 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

11.1.1 ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION (document RM 17.02.21-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.02.21
012

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Alarme Supérieur Sécurité Incendie, le contrat pour l'entretien des systèmes d'alarme intrusion pour tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, pour une durée de trois (3) ans (du 1^{er} mars 2017 au 29 février 2020) au montant de 40 029,28 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 LOCATION DU PAVILLON DEXTRAZE AU CAMPUS DU FORT SAINT-JEAN POUR LE BAL DES FINISSANTS DES ÉLÈVES DE LA POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 17.02.21-11.2)

Considérant la tenue du bal des finissants pour les élèves de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot en juin 2017;

Considérant la capacité d'accueil et les services requis pour cet événement;

Considérant que les sommes déboursées par la Commission scolaire seront remboursées par les participants;

Considérant les dispositions prévues à la *Politique d'acquisition de biens et services*, à l'égard des contrats de service et d'acquisition de bien, de plus de 25 000 \$;

Considérant la recommandation de la direction de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Considérant que la conclusion d'un contrat de service requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 17.02.21
013

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion du contrat ci-après mentionné;

et

D'accorder le contrat pour la location de la salle du Pavillon Dextraze au Campus du Fort Saint-Jean, pour le bal des finissants des élèves de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 25 158,54 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.02.21
014

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que des félicitations soient transmises à Olivier Carrier et Jean-Nicolas Quintal, élèves en 4^{ième} secondaire au programme de Langues et communication de l'école Joséphine Dandurand, pour leur prestation au « parlement des jeunes » les 26 et 27 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.02.21
015

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à madame Mélanie Martin, présidente du comité de parents, pour l'ensemble de son engagement au sein des différentes instances de l'école du Petit Clocher et du comité de parents de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.02.21
016

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Sébastien Lampron Dandonneau, enseignant en musique à l'école Joséphine-Dandurand et des félicitations transmises aux élèves qui ont offert au public une très belle performance lors du concert qui s'est tenu le 26 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.02.21
017

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur François Lafortune, directeur général adjoint à la Commission scolaire qui a passé toute une carrière à travailler à construire l'éducation et parfois même, à déconstruire pour mieux reconstruire.

Le conseil des commissaires tient à souligner sa bienveillance et son souci des autres. Enseignant, directeur d'établissement, directeur du Service éducatif aux jeunes et directeur général adjoint, il a mené une belle et bonne carrière et il a accompagné plusieurs dizaines de collègues vers la réussite des élèves.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

HUIS CLOS

HR 17.02.21
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h 45.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 17.02.21
019

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 22 h 10.

Adopté à l'unanimité.

13.1 PROJET DE RÉVISION DU BASSIN DE FRÉQUENTATION POUR LES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE) ET SACRÉ-CŒUR (SECTEUR IBERVILLE) POUR CONSULTATION (document séance tenante : SREJTS 17.02.21-13.1)

Considérant les bassins de fréquentation actuellement en vigueur pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur (secteur Iberville);

Considérant que l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) accueille présentement des élèves pour lesquels l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville) se situe plus près de leur lieu de résidence, soit ceux et celles qui demeurent dans le secteur allant du quartier Les Mille-Roches jusqu'au Rang des 54;

Considérant la capacité d'accueil des écoles ci-haut nommées et notamment celle de l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville), suite à son agrandissement qui sera achevé pour la rentrée scolaire 2017-2018;

Considérant les prévisions de clientèles 2015-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour les écoles ci-haut nommées;

Considérant que la Commission scolaire souhaite modifier, à compter de l'année scolaire 2018-2019, les bassins de fréquentation actuellement en vigueur pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur (secteur Iberville), pour assurer une meilleure répartition des élèves et favoriser une plus grande stabilité de fréquentation;

HR 17.02.21
020

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que le projet de révision du bassin de fréquentation soit soumis à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur (secteur Iberville);

Et

De mandater la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour procéder à ladite consultation.

Adopté à l'unanimité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.02.21
021

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL